

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

n° 229-24 C

Objet : *RS - Validation du montant prévisionnel de participation financière de Grand Chambéry au programme des équipements publics du futur dossier de réalisation modificatif de la ZAC Cassine*

- date de convocation le 13 décembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Martine Lambert - Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

James Hallay - Josette Rémy

Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmals - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli

Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Bruno Stellian

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Jean-François Poitou

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen - Alain Saurel

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochoaix

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 14

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Aloïs Chassot - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Walter Sartori - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Philippe Vuillermet

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

délibération n° 229-24 C

objet **RS - Validation du montant prévisionnel de participation financière de Grand Chambéry au programme des équipements publics du futur dossier de réalisation modificatif de la ZAC Cassine**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, rappelle que Chambéry-Grand Lac Economie est compétent en matière d'aménagement des zones d'aménagement concerté (ZAC) à dominante économique.

Dossier initial de la ZAC Cassine

Le projet d'aménagement de la ZAC Cassine à Chambéry constitue un projet ambitieux pour le territoire. Il s'étend sur une surface totale d'environ 23 hectares sur le secteur Cassine-Chantemerle, bénéficiant d'une connexion immédiate avec l'un des flux routiers européens majeurs : l'axe transalpin entre la Suisse et l'Italie.

Au regard de sa situation géographique, le projet de la ZAC Cassine concentre des enjeux stratégiques de développement du territoire, avec des impacts positifs importants concernant non seulement Chambéry-Grand Lac Economie, mais aussi le territoire de la ville de Chambéry et de l'agglomération de Grand Chambéry.

L'objectif général est de mettre en place un véritable projet urbain, social et économique qui permette de modifier durablement ce quartier et de créer les conditions d'une attractivité nouvelle, avec notamment :

- un repositionnement de ces secteurs dans la ville en leur redonnant une attractivité économique et un cadre de vie répondant aux besoins des habitants présents par une croissance modérée du nombre de logements,
- le développement d'une offre conséquente de locaux d'activités et de bureaux pour pouvoir répondre à la demande de bâtiments tertiaires, inventer un modèle de smart city cohérent et souhaité, et profiter d'un effet vitrine pour attirer et continuer la redynamisation du territoire.

Créée par délibération de Chambéry-Grand Lac Economie du 14 décembre 2018, le programme d'équipements publics de la ZAC a été approuvé par délibération de Chambéry-Grand Lac Economie du 17 juin 2020, avec l'accord de la Ville de Chambéry et de Grand Chambéry pour les équipements publics concernant leurs compétences en application de l'article R. 311-7 du code de l'urbanisme.

Le projet d'aménagement a fait l'objet d'une autorisation environnementale du 19 février 2020, et a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 25 novembre 2020.

La participation financière prévisionnelle de Grand Chambéry sur le programme des équipements publics au titre de ses compétences (voirie, mobilité, assainissement, eau potable) était estimée à 3 210 897 € HT, pour un programme des équipements publics estimé à 26 826 891 € HT (études et travaux).

Evolution du dossier de la ZAC Cassine

Le projet de la ZAC Cassine est appelé aujourd'hui à s'adapter et à accompagner les évolutions des enjeux du territoire dans lequel il s'inscrit. Ces nouveaux enjeux ont conduit en particulier à adapter certains aspects spécifiques de la vocation de la ZAC :

- Sur l'aspect mobilité, la vocation initiale était de requalifier l'entrée de ville à travers une reconfiguration de l'échangeur actuel et une desserte qualitative, fonctionnelle à partir de la voie rapide urbaine (VRU) vers le centre-ville et inversement. Il s'agit de modifier aujourd'hui cette vocation en recherchant plutôt une desserte qualitative depuis l'échangeur actuel de la VRU et la meilleure intégration des flux du centre-ville.
- Sur l'aspect programmation, la vocation initiale était d'intégrer une offre de services et de commerces de proximité. Il s'agit aujourd'hui de la compléter par une offre de commerces profitant de l'effet vitrine offert par la VRU pour renforcer l'attractivité et l'animation de ce nouveau pôle de centralité et continuer la redynamisation du territoire.

Dans ce cadre, Chambéry-Grand Lac Economie a relancé un processus de concertation en vue de la modification de la ZAC, avec les objectifs poursuivis et les modalités de concertation par délibération du 5 octobre 2022. Un bilan de la concertation a été arrêté par délibération du 6 novembre 2024 confirmant ces adaptations à apporter au projet qui doit faire prochainement l'objet d'une modification des dossiers de création et de réalisation de la ZAC Cassine.

Les modifications envisagées affectent de manière mineure le programme des équipements publics de la ZAC Cassine, notamment les voies structurantes du cours de la Rotonde, du chemin de la Cassine et de la rue Jean Vernier, les aménagements au titre des circulations des bus et des cycles ainsi que les réseaux d'eau (eau potable, pluviale et assainissement des eaux usées) pour lesquels l'agglomération est compétente. Il est précisé qu'à ce jour aucun aménagement n'a été encore engagé dans le cadre du programme d'équipements publics de la ZAC.

La participation financière prévisionnelle révisée de Grand Chambéry sur le programme modifié des équipements publics au titre de ses compétences (voirie, mobilité, assainissement, eau potable) est estimée à 3 093 694 € HT, pour un programme global des équipements publics estimé à 26 147 13 € HT (études et travaux).

En vue de poursuivre la procédure de modification de la ZAC, Chambéry-Grand Lac Economie sollicite à ce stade l'accord de Grand Chambéry sur l'évolution du programme des équipements publics relevant de ses compétences et sur le montant de sa participation financière prévisionnelle.

Il conviendra par la suite, une fois le projet finalisé et en vue de l'adoption des dossiers réglementaires de modification de la ZAC, de présenter de manière détaillée les modalités de maîtrise d'ouvrage et de financement des équipements concernant Grand Chambéry ainsi que les conditions de transfert des ouvrages une fois terminés.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le PLUi HD,

Vu l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 5 novembre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de valider les modifications du dossier de la ZAC Cassine et notamment du programme des équipements publics,

Article 2 : de valider le montant prévisionnel de 3 093 694 € HT de participation de Grand Chambéry au titre de ses compétences au programme des équipements publics,

Article 3 : de préciser, par délibération ultérieure, les modalités de révision et de versement de la participation, de réalisation des équipements publics relevant normalement de la compétence de Grand Chambéry et de leur incorporation à son patrimoine.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **229-24 C**

Objet de l'acte : RS - Validation du montant prévisionnel de participation financière de Grand Chambéry au programme des équipements publics du futur dossier de réalisation modificatif de la ZAC Cassine

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 9 - Prise de participation (SEM, etc...)

Date de l'acte : 19 décembre 2024

Annexe(s) : synthese

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20241219-lmc1H32737H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H32737H1

Date de transmission en Préfecture : 20 décembre 2024

Date de réception en Préfecture : 20 décembre 2024

Date de publication sur le site internet: vendredi 20 décembre 2024